



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

20/08/2012

Dossier complet le :

24/08/12

N° d'enregistrement :

F-082-12-C-0019

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment pour le conditionnement et l'entreposage des déchets actifs sur le site du CNPE du Bugey.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Electricité de France

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Alain LITAUDON

RCS / SIRET

151521108113117112151831

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36 ¹	Construction d'un bâtiment conduisant à la création d'une SHON de 14 815 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Construction d'un bâtiment de 14 815 m² SHON en béton et aménagements du terrain répondant aux besoins de ce futur bâtiment, sur un terrain clos de 1 065 443 m².

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la construction d'un bâtiment dénommé ICEDA. ICEDA est une installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Actifs radio actifs. Suite sur document "complément cerfa".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

cf document "complément cerfa" en annexe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

cf document "complément cerfa"

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire accordé le 22/02/2010 et annulé le 10/01/2012
- Autorisation de création d'une INB accordée par décret le 25/04/2010
- Autorisation de Permis de construire
- Autorisation de mise en service

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette du terrain (m ²)	1 065 443
Emprise au sol créée (m ²)	8 297
Surface totale de planchers créée (m ²)	12 895
Nombre de places de parking créées (n°)	14

4.6 Localisation du projet

Adresse

01 555 LAGNIEU

Référence cadastrale:

Section E/n° 748

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 16' 05" N Lat. 45° 47' 31" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

cf document "complément cerfa"

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vulbas approuvé le 30 mai 2008.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn - Inondations du Rhône. Approuvé le 16/08/1992 PPRt Saint Vulbas. Plaine de l'ain. prescrit le 22/03/2012. Projet situé hors périmètre géographique du PPRt
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>→ sur la rive gauche du Rhône, en face du site, à 1,1 km: l'Isle Crémieu</p> <p>→ au nord-ouest à 3,7 km: basse vallée de l'Ain</p>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A hières sur Amby, à 1,8 km: ferme de la balmetière.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : pas de besoin de prélèvements</p> <p>En phase exploitation: 450 m³/an par raccordement au réseau existant du CNPE.</p> <p>Il n'y a aucun prélèvement en eau "brute" dans le Rhône</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ouvrages de renforcement de sol par inclusions (292) engendreront une diminution des infiltrations d'eau de pluie mais n'auront pas d'impact sur l'hydrogéologie de la zone.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux: une partie des matériaux de remblaiement (40 000 m³) sera issue du site, le complément provenant de carrières de la région.</p> <p>Les agrégats béton (70 000t) sont issus de carrières de la région.</p>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux comme en exploitation, l'impact du projet est négligeable sur l'environnement aquatique et terrestre.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la zone d'emprise du CNPE du Bugéy.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa"
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa".
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa".
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux comme en exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux comme en exploitation, aucune activité ne pourra être à l'origine de l'émission de vibrations de manière notable.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa".
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf document "complément cerfa"
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux comme en exploitation, les eaux industrielles, pluviales et eaux vannes seront rejetées dans le Rhône après traitement. La concentration maximale d'hydrocarbures dans ces effluents sera inférieure ou égale à 5mg/L.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets solides produits non dangereux représentent environ 400t/an. En phase exploitation, ces mêmes déchets sont estimés à 26,5t/an.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans des infrastructures industrielles existantes. De plus, son architecture est définie pour s'harmoniser avec les courbes du paysage dans lequel il s'insère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux comme en exploitation, le projet n'a pas d'impact de par sa durée de chantier (40 mois environ), sa localisation sur le site du CNPE et isolée des grands axes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Seuls les rejets radioactifs atmosphériques sont susceptibles d'occasionner un impact. Aucun projet susceptible de réaliser des rejets radioactifs atmosphériques et répondant aux critères de l'article R122-5 du Décret du 2011-2019 du 22/12/11 n'est connu à ce jour.
Il n'y a donc pas cumul d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

En phase travaux: pas d'impact.

En phase exploitation: conformément à l'article 37 du 13/07/09 ayant reçu l'avis de la Commission Européenne le 14/01/10 et relatif aux rejets radioactifs dans l'atmosphère, l'impact de l'installation du projet est négligeable pour les états membres de la communauté européenne. (article 37 Euratom)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Complément Cerfa n° 14734⁺ 01 - Eléments de réponse au présent document.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Julbas

le

6 août 2012

Signature

Le Directeur Adjoint du CNPE,



Isabelle FAILLIS-CALBANO.

Complément Cerfa n°14734*01

A la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment pour le conditionnement et l'entreposage des déchets activés sur le site du CNPE du Bugey

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

Cf document cerfa

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant au projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction d'un bâtiment conduisant à la création d'une SHON de 14 815 m2

4. Caractéristiques du projet

4.1. Nature du projet

Construction d'un bâtiment de 14 815 m2 en béton et aménagement du terrain répondant aux besoins de ce futur bâtiment, sur un terrain clos de 1 065 443 m2.

4.2. Objectifs du projet

L'objectif est la construction d'un bâtiment dénommé ICEDA : ICEDA est une Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés radioactifs. Il s'agit d'un bâtiment destiné à entreposer de façon provisoire les déchets activés issus de l'exploitation et de la déconstruction des centrales nucléaires d'EDF en attente de la disponibilité du stockage en cours d'étude par l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs).

4.3. Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase de réalisation

En anticipation de la construction d'ICEDA, le terrain d'assise du projet a été aménagé afin de préparer une plateforme de terre compactée sur laquelle s'élève le projet. Ces travaux préparatoires comprennent la démolition des bâtiments existants et le traitement du sol sous le bâtiment (insertion d'inclusions rigides, terrassement).

La construction du bâtiment ICEDA comporte plusieurs phases pour une durée totale estimée de 40 mois environ.

1. Installation de la base vie du chantier
2. Réalisation du gros œuvre en béton armé – durée estimée : 28 mois environ
3. Montage des matériels électromécaniques – durée estimée : 33 mois environ
4. Essais des différentes fonctions du bâtiment– durée estimée : 6 mois environ.

4.3.2. Dans sa phase d'exploitation

ICEDA a les trois principales fonctions suivantes :

- Réceptionner les emballages de transport de déchets (et les renvoyer vides après contrôles),
- Conditionner les déchets (après découpe éventuelle) en colis béton cylindrique de 2m3 environ,
- Entreposer ces colis de béton dans des halls adaptés, avant évacuation vers un stockage définitif, en cours d'étude par l'ANDRA.

ICEDA aura également pour fonction d'assurer l'entreposage de courte durée, en attente d'évacuation vers un stockage définitif opérationnel de l'ANDRA, des colis de déchets produits lors des futures opérations de déconstruction du réacteur de Bugey 1.

4.4.1 .A quelles procédures administratives d'autorisation le projet a-t-il été soumis ou sera-t-il soumis ?

- Demande de permis de construire accordé le 22/02/2010 puis annulé le 10/01/2012 par le Tribunal Administratif de Lyon et confirmée le 19/06/2012 par la Cour Administrative d'Appel de Lyon
- Autorisation de création d'une INB accordée par décret le 25/04/2010
- Autorisation de permis de construire par la Préfecture de l'Ain (à venir)
- Autorisation de mise en service par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (à venir)

4.4.2. Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Autorisation de permis de construire

4.4. Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette du terrain (m2)	1 065 443
Emprise au sol créée (m2)	8 297
Surface totale de planchers créée (m2)	12 895
Nombre de places de parking créées (u)	14
Hauteur du bâtiment dominant (m)	20

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Le bâtiment ICEDA sera implanté sur la zone UX du PLU de la commune de Saint-Vulbas, laquelle correspond à l'emprise de la centrale nucléaire de Bugey et aux installations qui lui sont liées.

Le bâtiment viendra s'implanter sur les hectares résiduels à proximité immédiate des bâtiments de la centrale électrique du Bugey.

La zone UX représente une surface totale de 156.80 Ha. L'emprise au sol de l'ICEDA sera de 8 297m².

Actuellement, le sol est occupé par une grande partie du gros œuvre du bâtiment, conformément au permis de construire délivré le 22/02/2010 puis annulé le 10/01/2012.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Impact sur le milieu naturel :

L'étude qualitative conduite conformément au code de l'environnement (art. R414-19 à R414-29) conduit à estimer qu'en phase travaux ou exploitation, le projet n'a pas d'influence sur les sites Natura 2000 situés à proximité.

Par ailleurs, les photomontages d'architecture annexés indiquent l'effort d'intégration du bâtiment dans l'environnement qui conduit un impact négligeable sur le patrimoine culturel.

Risques et nuisances / risques sanitaires

En phase exploitation, la dose reçue totale annuelle estimée est de 0.02μSv/an au lieu le Vivier pour un adulte et moins de 0.03 μSv/an pour un nourrisson.

En phase travaux, comme en phase exploitation, les rejets non radioactifs produits le sont en quantités limitées, donc d'impact négligeable.

Ainsi, le projet ne présente de risque notable pour la santé humaine.

Risques et nuisances / risques technologiques

La conception du projet prend en compte la protection contre les agressions internes.

Concernant le risque d'incendie interne, le projet comporte une sectorisation incendie ainsi que les équipements et réseaux dédiés à la prévention, à la détection et à la protection incendie.

Concernant le risque d'inondation interne, les volumes d'eau déversés par fuite sont négligeables, les plus conséquents concernant l'eau de lutte en cas d'incendie, sont maîtrisés par des dispositifs de rétention.

Enfin, le génie civil du bâtiment est dimensionné pour rester intègre après la chute de la plus grosse charge manutentionnée.

Risques et nuisances / risques naturels

La conception du projet prend en compte la protection contre les risques naturels de séisme, d'inondation externe du site, de températures extrêmes et de foudre.

Les calculs de dimensionnement du génie civil du projet prennent en compte le Séisme Majoré de Sécurité (SMS). Le SMS de Bugey est caractérisé par une magnitude 6.5 et une distance au foyer de 18.4 km (en application de la RFS 2001-01).

Concernant la protection contre le risque d'inondation externe, la plateforme sur laquelle est bâti le projet est calée à une côte prenant en compte la conjonction d'évènements tels que la rupture du barrage de Vouglans et des crues sur le Rhône et l'Ain.

Impact sur les commodités de voisinage / bruit

En phase travaux, l'impact sonore sera de durée limitée (transports, mise en place de palplanches). Les horaires de travail seront adaptés pour être conformes aux arrêtés préfectoraux de l'Ain et de l'Isère limitant la durée de production de bruits liés à un chantier entre 7h et 20h en jours de semaine. Des dérogations à ces arrêtés seront demandées en tant que de besoin pour les phases de courtes durées nécessaires à la réalisation du chantier.

L'exploitation n'aura pas d'impact sur le niveau sonore ambiant existant.

Impact sur les commodités de voisinage / émissions lumineuses

En phase travaux, le chantier ne sera pas à l'origine de nuisances lumineuses, les horaires de travail étant fixés en journée.

En phase exploitation, l'éclairage sera limité au strict minimum (pose de 16 candélabres prévue), ne conduisant pas à une nuisance.

Impact sur les pollutions / polluants dans l'air

En phase travaux, le relevé de mesures de poussières a proximité du chantier et des habitations les plus proches a indiqué des valeurs de 3 à 70% inférieures aux valeurs limites recommandées. Le chantier n'engendre donc pas de nuisance de pollution significative par les poussières.

En phase exploitation, l'estimation moyenne des rejets polluants dans l'air du diesel de secours sont de 0.041t de SOx et 0.78t de NOx par an en phase exploitation. L'estimation des rejets atmosphériques radioactifs maximaux annuels est de 1TBq Tritium, 2GBq en C14 et 0.15 GBq en autres PF ou PA émetteurs β/γ .

Impact sur les pollutions / rejets hydrauliques

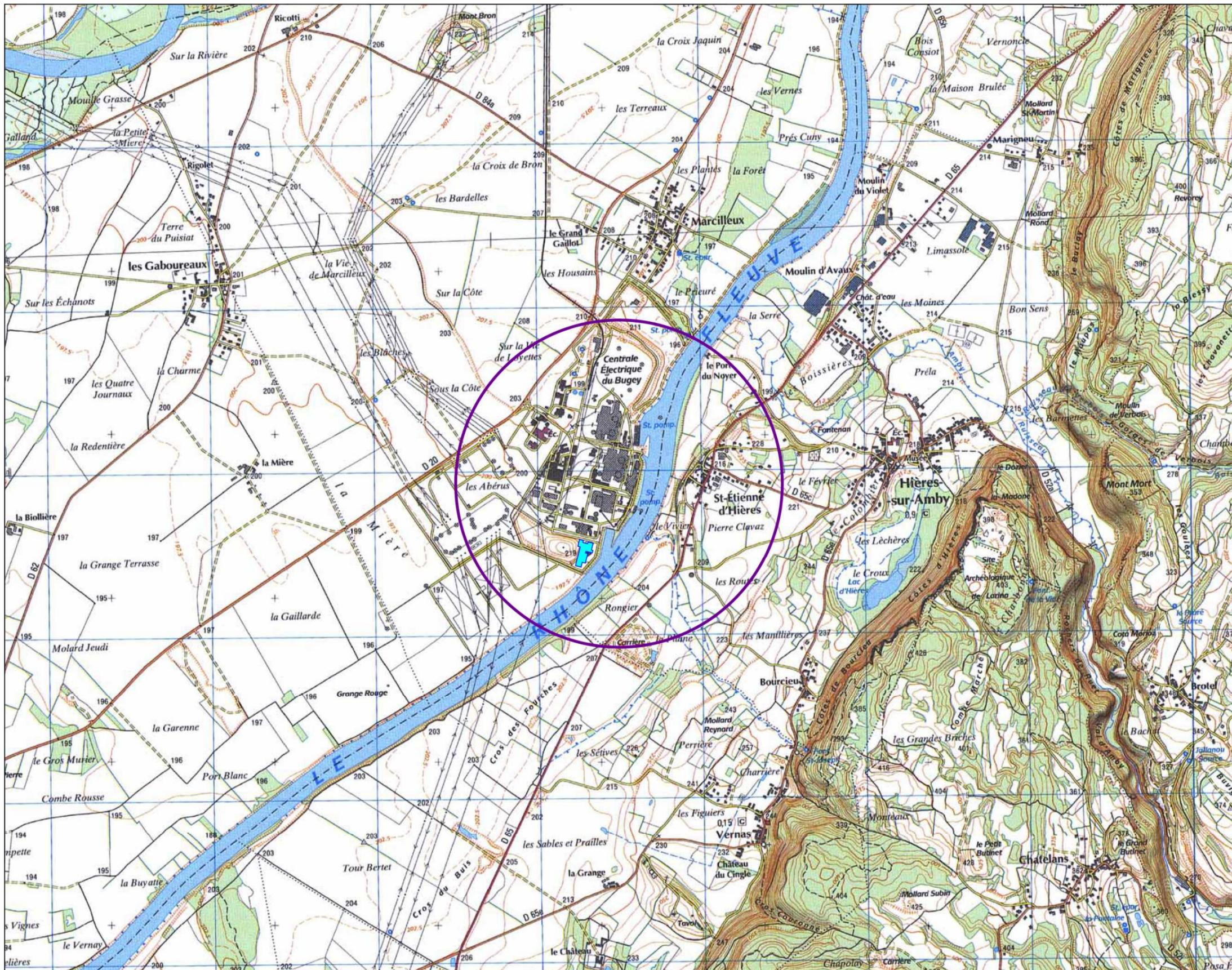
En phase exploitation, l'estimation de production par le projet d'effluents liquides radioactifs est d'environ 0.4 m³ d'effluents Moyennement Actifs et 30 m³ d'effluents Faiblement Actifs par an. Ces effluents seront collectés, filtrés et évacués vers la filière de traitement adéquat extérieure à ICEDA. Ainsi, le projet ne procédera à aucun rejet d'effluents radioactifs liquides sur le site du Bugey, ni directement dans le Rhône ni indirectement via d'autres installations.

PROJET ICEDA

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Plans et Photos d'ensemble

- | | |
|--|--------------------|
| P1- Carte de localisation du site | 1/25 000 |
| P2- Plan de situation | 1/10 000 & 1/2 000 |
| P3- Photo lointaine zone d'implantation datée du 17/01/2011 | |
| P4- Photo aérienne zone d'implantation datée du 17/01/2011 | |
| P5- Photo Nord zone d'implantation du projet datée du 3 avril 2012 | |
| P6- Photomontages d'insertion du projet dans le paysage – extrait PCM6 | |



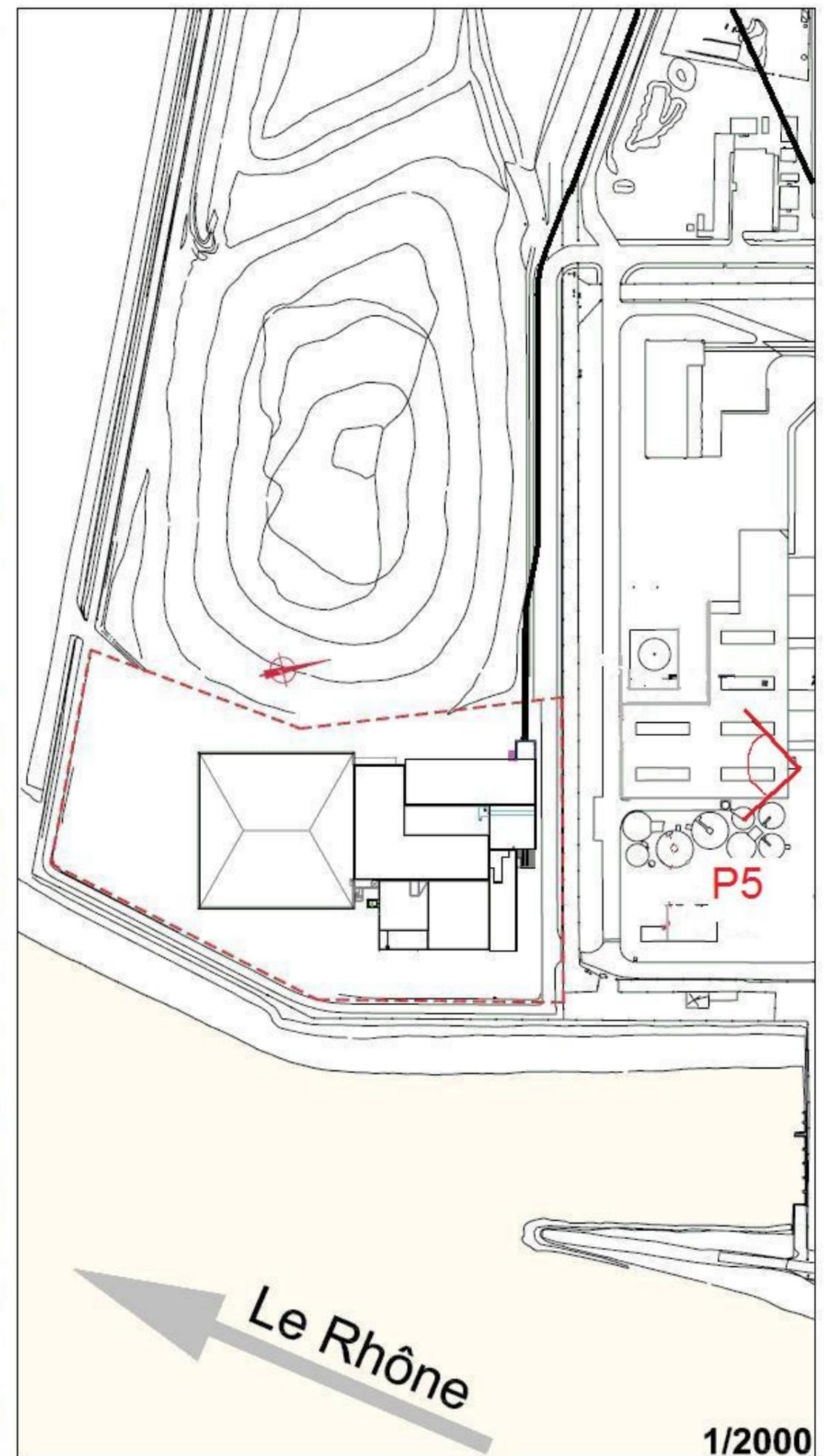
Légende :

-  Rayon de 1 km
-  ICEDA

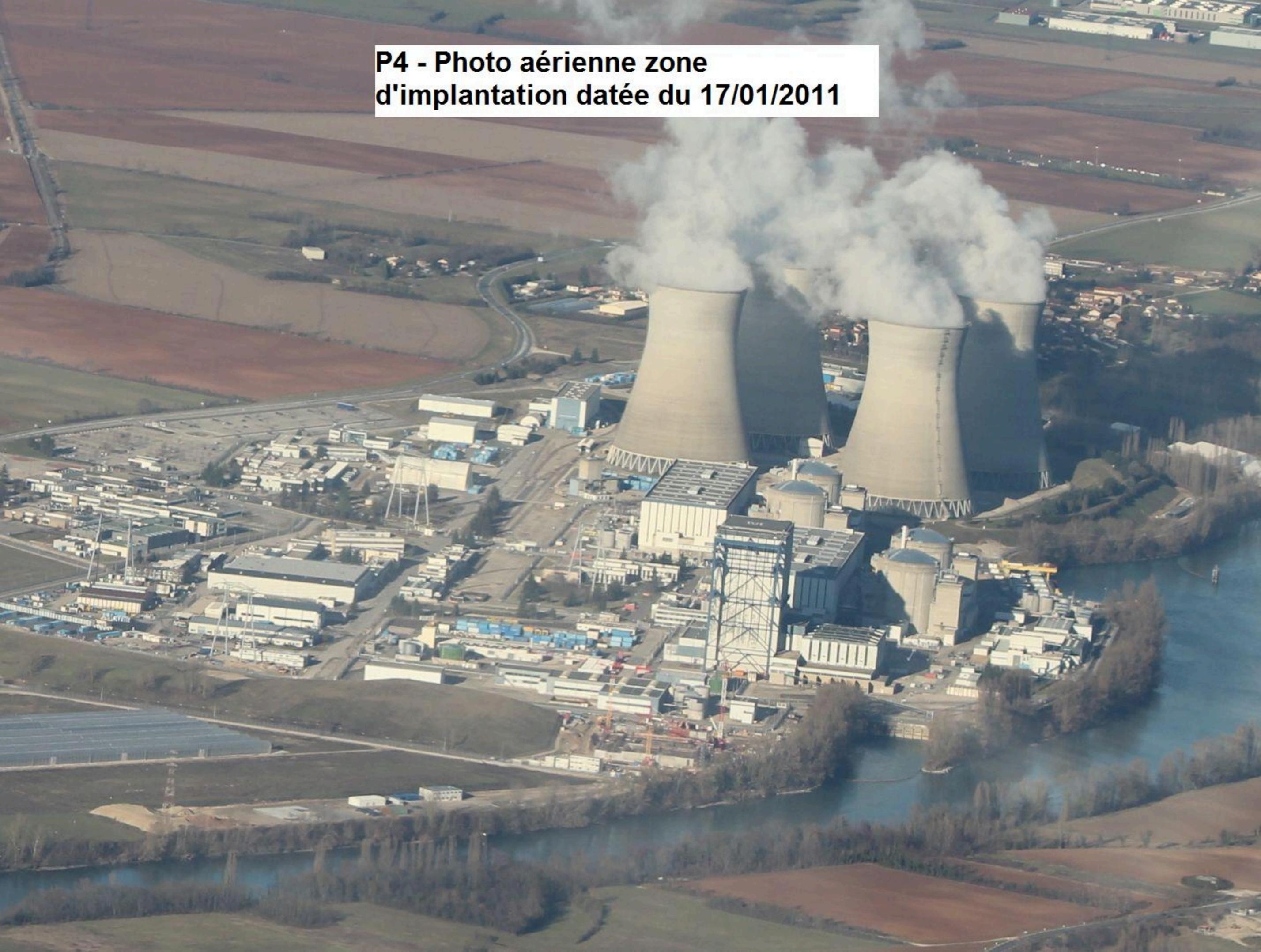


Carte de localisation du site au
1/25 000ème

P1



**P4 - Photo aérienne zone
d'implantation datée du 17/01/2011**

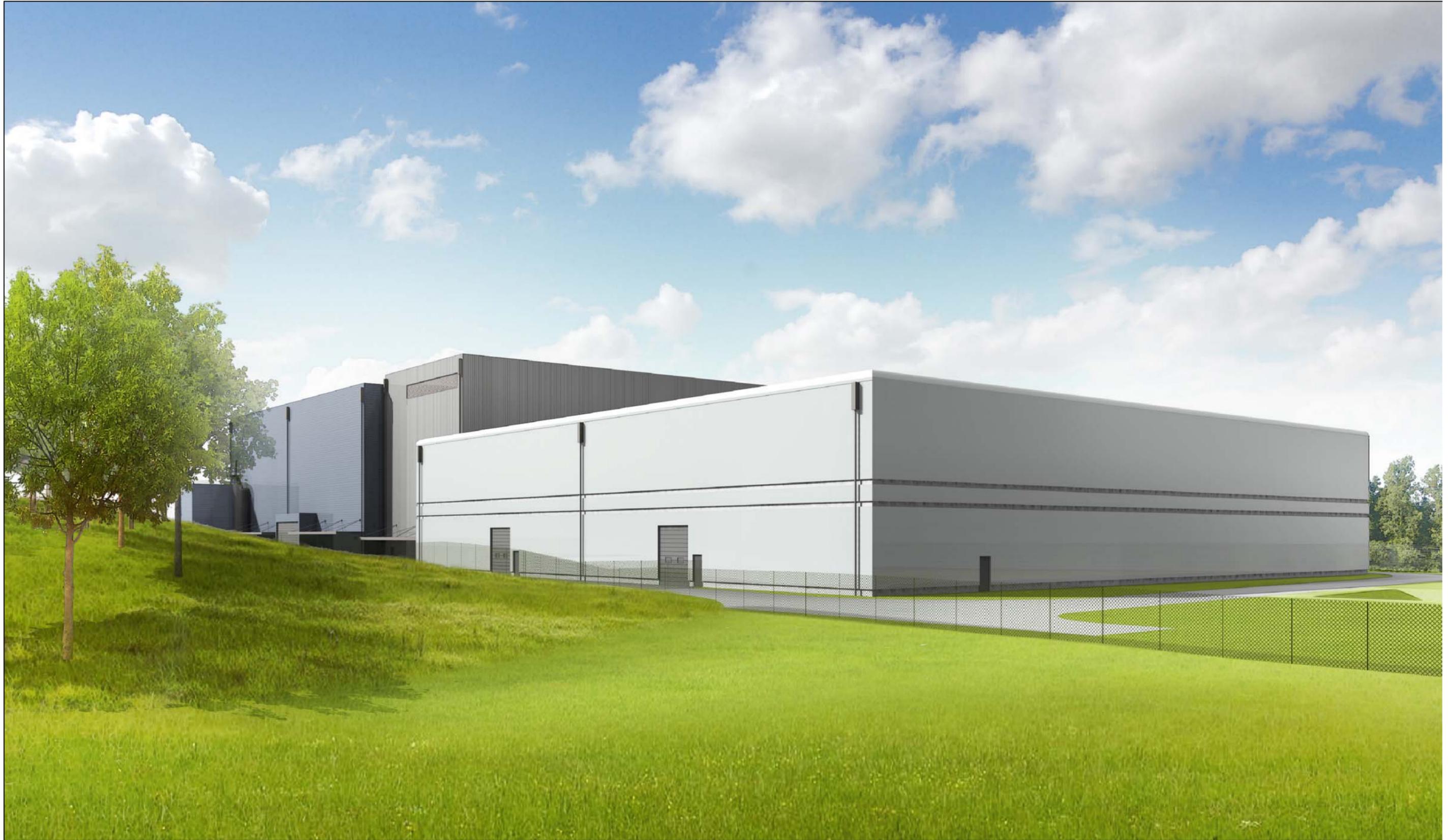




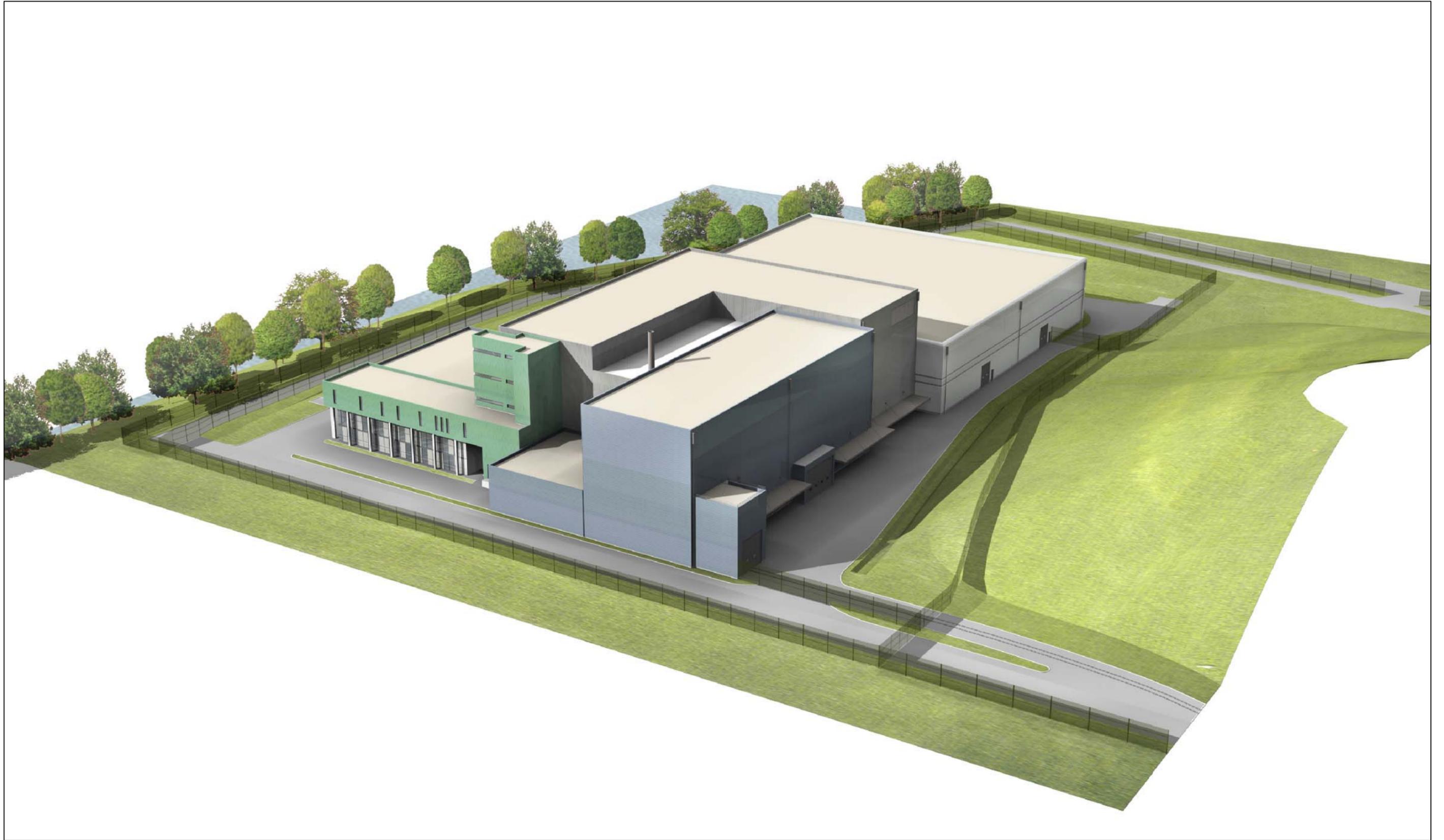
P5- Photo Nord de la zone d'implantation du projet datant du 3 avril 2012

P3- Photo lointaine zone d'implantation datée du 17 janvier 2011

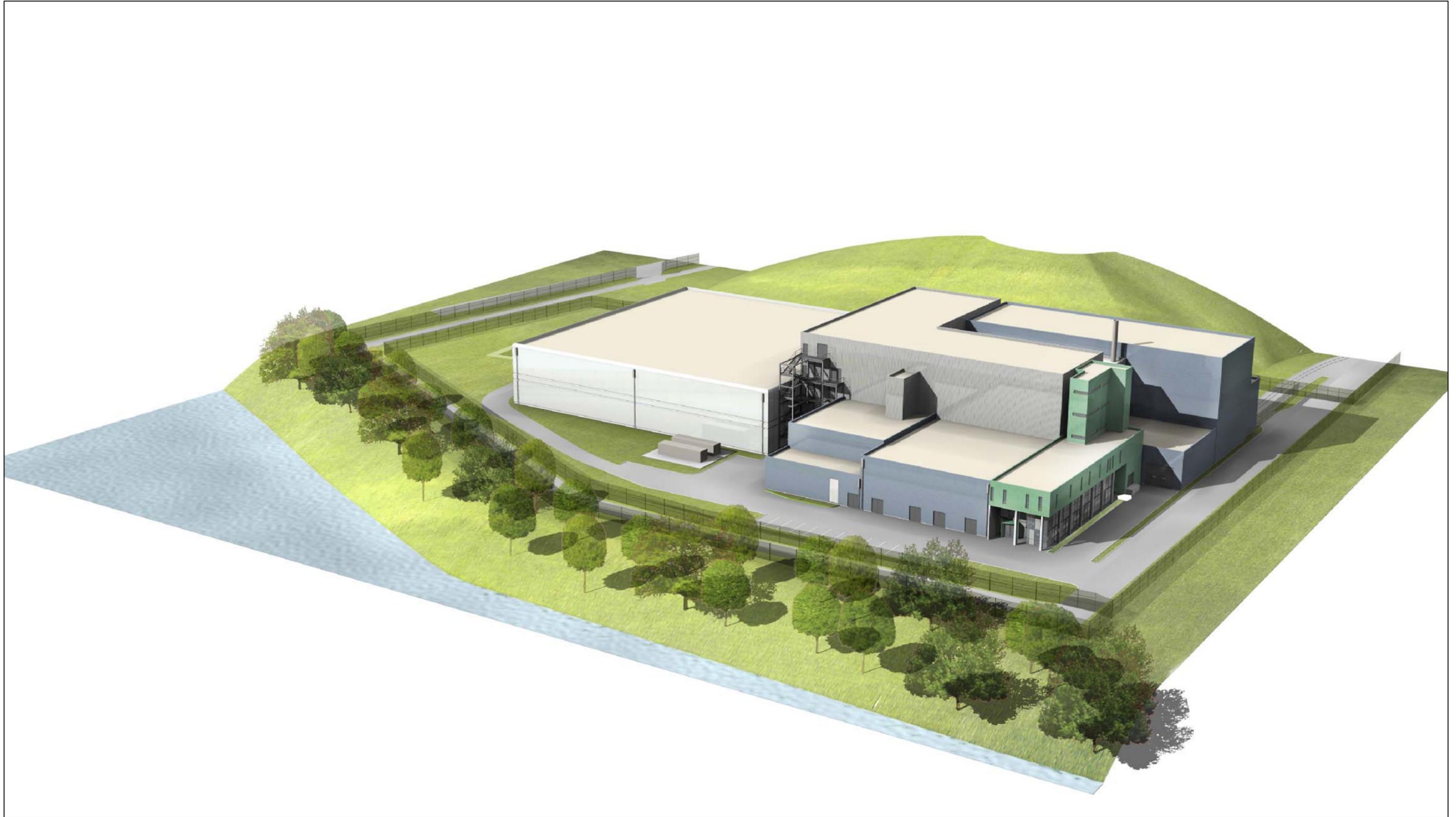




VUE PERSPECTIVE DEPUIS LA VOIE PUBLIQUE



VUE PERSPECTIVE NORD-OUEST



VUE PERSPECTIVE NORD-EST

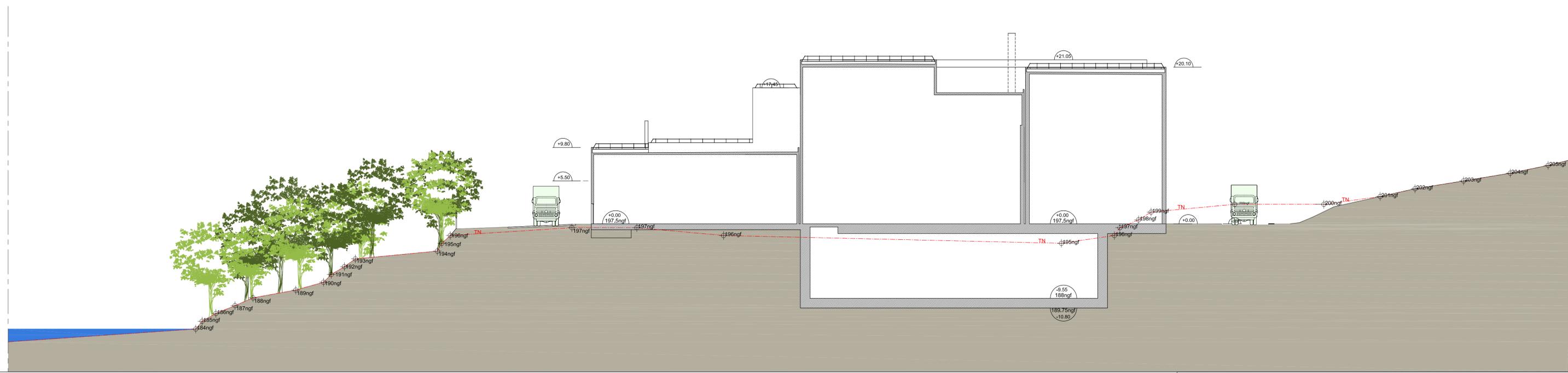


VUE PERSPECTIVE D'INSERTION

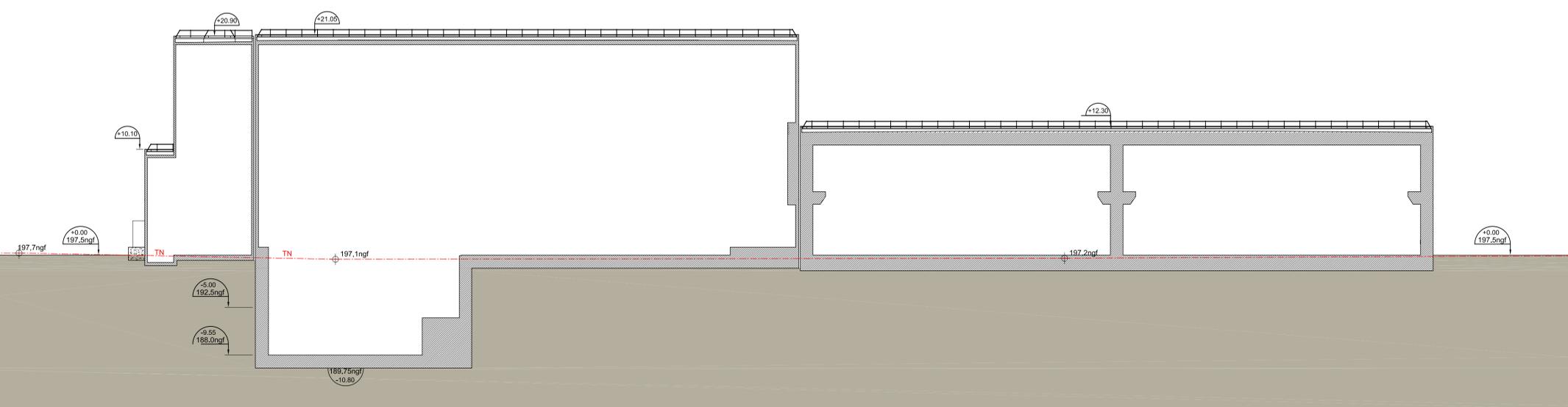
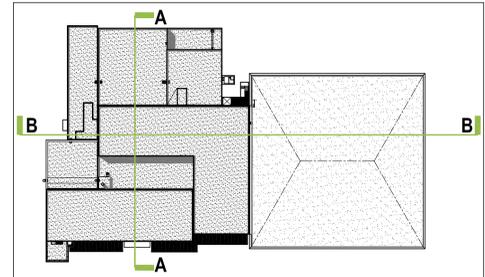


VUE PERSPECTIVE D'INSERTION

COUPE A.A



COUPE B.B



--- TN, terrain naturel

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Plan en coupe

EDF SA - CIDEN
35 - 37 rue Louis Guérin
B.P. 21212
69611 VILLEURBANNE CEDEX

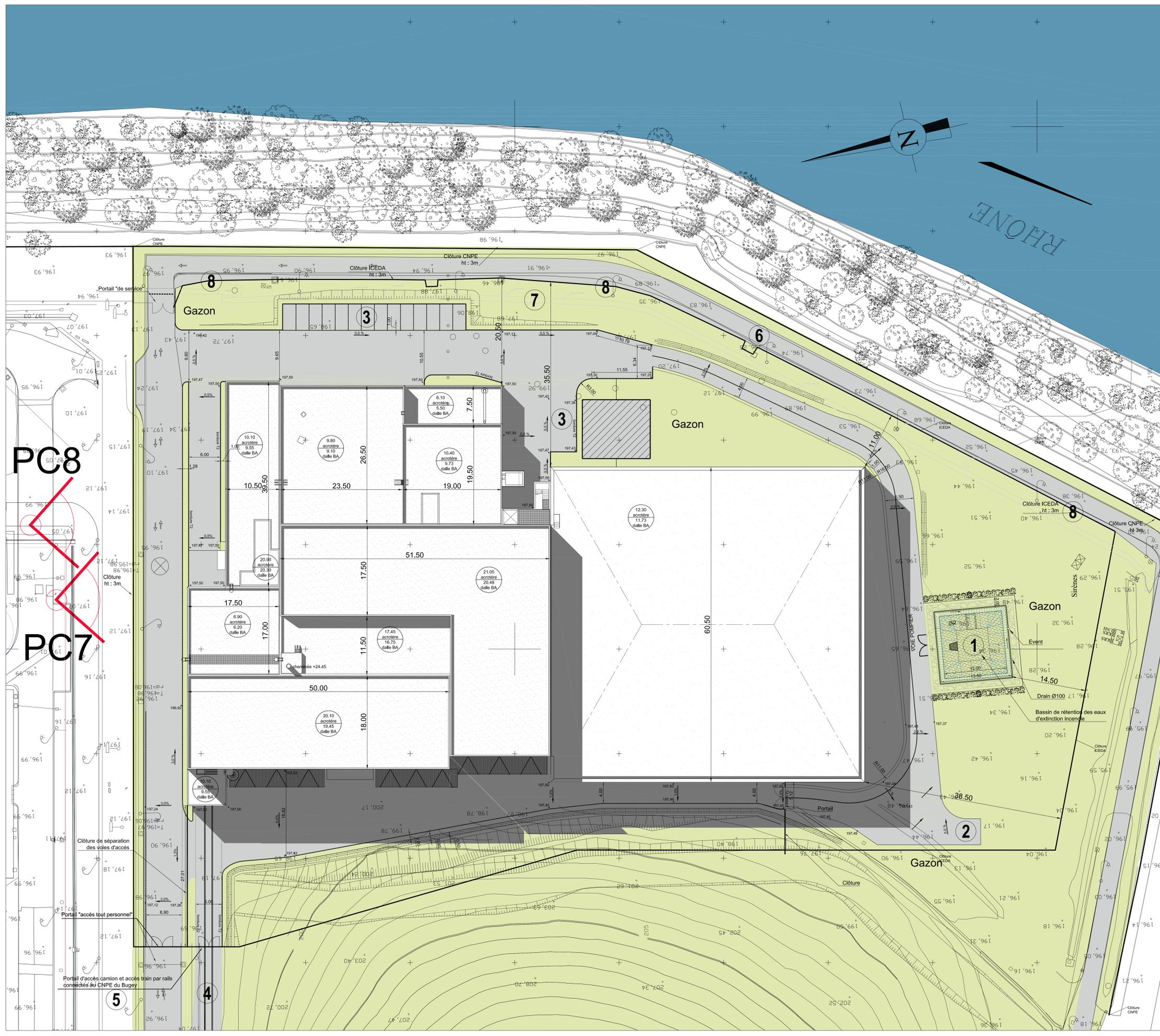
CNPE du BUGEY
01150 SAINT VULBAS

ICEDA
Installation de Conditionnement
et d'Entreposage de Déchets Activés

PC3
NURET
ARCHITECTES

14, Rue de Bretagne, 75003 PARIS, Tél : 01 44 59 82 88
Fax: 01 44 59 82 99, Email: nuretarchitecte@wanadoo.fr

Date : Novembre 2009	
Echelle : 1/250	
Format : A1	

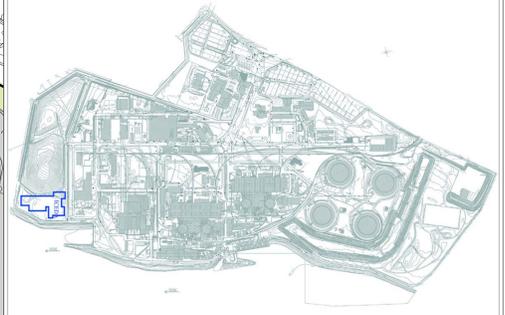


PC8

PC7

MODIFICATIONS

- 1 - Ajout " Bassin de rétention des eaux d'extinction incendie"
- 2 - Modification voirie coté Sud/Ouest
- 3 - Modification des places de stationnement coté Nord/Est (14u.) et suppression places stationnement coté Groupe froid (4u.)
- 4 - Prolongement des rails de voie ferrée au-delà du portail CNPE coté Nord/ouest,
- 5 - Modification du texte du portail coté Nord/ouest « Portail d'accès camion et accès train par rails connectés au CNPE du Bugey »
- 6 - Lampadaires rajoutés coté Est du site
- 7 - Ajout "caniveau technique" coté Est
- 8 - Modification de la clôture ICEDA



SITUATION DE I.C.E.D.A. DANS L'ENCEINTE DU C.N.P.E.

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PERMIS DELIVRE EN COURS DE VALIDITE
 Permis n° PC 00139009A0032

Plan de Masse

EDF SA - CIDEN
 35 - 37 rue Louis Guérin
 B.P. 21212
 69611 VILLEURBANNE CEDEX

CNPE du BUGEY
 01150 SAINT VULBAS
ICEDA
 Installation de Conditionnement
 et d'Entreposage de Déchets Activés

PCM
2

Date: Juin 2010	
Echelle: 1/200	

NURET ARCHITECTES
 14, Rue de Bretagne, 75003 PARIS, Tél : 01 44 59 82 86
 Fax: 01 44 59 82 99, Email: nuret.architectes@wanadoo.fr